

« POUR LES AVEUGLES

PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

Notes aux lecteurs. — Les aveugles. — Création du magasin d'exposition-vente. — Lettre du président des A. S. A. — Abri du soldat aveugle. — Petit à petit. — La machine aux deux écritures simultanées.

**Notes et Informations**

Changement d'adresse du P. B. F. — Félicitations. — Priorité. — Transports en commun. — Emploi. — Guides et ventes. — Cumul. — Service médical de l'A. V. H. — Recherches. — Bibliothèques.

**Chronique de l'U. A. G.**

Cotisations. — Entre nous. — Procès-verbaux des séances du Conseil du 18 novembre et du 16 décembre 1922. — Résumé de la séance du 20 janvier 1923. — Réunion des commissaires broisseurs. — Assemblée générale des masseurs. — Groupement de la région du Nord. — Vosges. — Lettres de cauarades. — Légion d'honneur.

*PIGOU*  
Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

## PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

## COMITÉ DE PATRONAGE

M. le général MAUNOURY, président ; M. BARTHOU, ministre de la Justice ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;  
M. le général BALFOURIÉ ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER.  
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;  
M. COTTIN, notaire honoraire ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. le colonel FABRY, député ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;  
Miss GRASS HARPER ;  
Miss WINIFRED HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
Mme Géo KESSLER ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, député ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMELL, député ;  
M. HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
M. VALLON ;  
M. VALLERY-RADOT ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

## Aux Lecteurs du « Bulletin »

LES CAMARADES DESIREUX DE RECEVOIR UNE PARTIE DU BULLETIN EN BRAILLE ABREGE SONT PRIES D'ECRIRE A L'U. A. G.

EN VUE D'UNE NOUVELLE REEDUCATION POSSIBLE DU BRAILLE ET PARTICULIEREMENT DU BRAILLE EN ABREGE ORTHOGRAPHIQUE, NOUS DEMANDONS AUX AVEUGLES DE GUERRE QUI DESIRE-RAIENT ETRE PROFESSEURS DE BRAILLE DE SE FAIRE CONNAITRE.

## LES AVEUGLES

Dans quel but a-t-on cherché à faire la rééducation des aveugles de guerre, et ce but a-t-il été atteint ? Voilà une question qui se pose assez naturellement quatre ans après l'armistice, au moment où les dernières écoles spéciales sont sur le point de disparaître.

Le but de la rééducation pour tous les grands invalides n'a jamais été d'assurer leur existence par l'exercice d'une nouvelle profession. A une incapacité physique totale, définie par la loi du 31 mars 1919, doit correspondre une pension suffisante pour que l'invalidé puisse vivre décemment sans se trouver dans l'obligation de travailler. Mais lorsqu'on s'intéresse aux mutilés de 100 0/0 bénéficiaires de l'article 10, on constate qu'à peu près tous ont horreur d'une vie par trop végétative. Pour les aveugles en particulier, l'inaction dans les ténèbres est pire que la mort. Aussi comprend-on que le vrai but de la rééducation, pour ces grands mutilés, est de les réadapter autant que possible à la vie normale et de leur donner les moyens d'exercer une certaine activité dont le bénéfice, tout au moins au point de vue moral, sera immense.

Disons tout de suite que ce but est actuellement atteint pour la plu-

part des aveugles de guerre. Certes, quelques-uns ont échappé aux écoles, mais ceux-ci l'ont bien voulu, ou encore leur cécité s'aggravait de blessures à la tête telles que la rééducation était pratiquement impossible. Mais les trois quarts des aveugles de guerre sont aujourd'hui chez eux; ayant repris goût à la vie, ils exercent un métier ou une profession plus ou moins régulièrement, et qui, d'une façon générale, leur rapporte un gain minime accepté avec joie.

Pour eux, les œuvres privées et l'Etat ont très heureusement choisi certains de ces métiers, mais, comme dans toute entreprise humaine, il y a des erreurs parfois assez graves. On a perdu du temps et de l'argent à essayer d'apprendre à un aveugle total le taillage des cristaux; on a laissé planer une lourde menace sur l'avenir de certains broyeurs en ne leur apprenant pas à fabriquer la brosse fine.

Passons sur ces critiques, si faciles d'ailleurs à formuler après coup. L'avenir nous renseignera encore sur le bien-fondé de certains métiers choisis par les aveugles. Dans le bouleversement économique actuel, il n'est pas étonnant que ces travailleurs diminués aient à craindre la mévente des produits fabriqués et le chômage des employés et ouvriers. Mais ceci sort du cadre de la rééducation proprement dite tout en expliquant le complément naturel de cette rééducation: effort de groupement des aveugles, création de magasins de vente et appuis souvent demandés par eux pour le placement des employés.

Les succès obtenus par les rééducateurs sont indéniables, et leurs auteurs, individus ou collectivités, sont dignes de louanges. L'Etat, en fait l'Office National, a joué et joue encore un grand rôle dans cette rééducation.

Mais les résultats auraient été encore meilleurs si la rééducation professionnelle avait été précédée d'une réadaptation générale mieux enseignée. Je suis convaincu, pour ma part, qu'un homme frappé de cécité en pleine force doit être soumis pendant un temps assez long à une série d'exercices physiques et intellectuels tendant à développer méthodiquement les sens qui lui restent, à perfectionner chez lui le sentiment de la direction et l'adresse dans l'équilibre. Les excellents essais du docteur Kresser, à Neuilly, certains cours donnés encore aujourd'hui au Phare de France prouvent les bienfaits surprenants de la gymnastique et de certains sports pour les aveugles. Mais très peu d'aveugles ont été soumis à ces exercices. Il n'y en a pas cinquante montant en tandem ou à bicyclette avec guide. Très peu savent qu'un aveugle peut nager sous la surveillance d'un voyant et que tous ces exercices dont on les a privés

dans leur rééducation perfectionnent étrangement leur corps et les rapprochent un peu du monde des voyants.

La réadaptation générale au point de vue intellectuel a été moins négligée peut-être, mais les résultats ne sont pas brillants. Sur 2.300 aveugles, 600 à peine ont appris à lire avec les doigts. Très peu se servent de l'écriture Braille. Un grand nombre n'écrivent plus jamais au crayon les caractères familiers appris à l'école primaire et même ne désirent plus signer. Tout cela montre qu'il y a eu des erreurs pédagogiques commises dans un trop grand nombre d'écoles.

Dispersés aujourd'hui sur tout le territoire national et colonial, les aveugles de guerre doivent considérer leur rééducation comme terminée. Mais pour que cette rééducation porte toujours ses fruits, il faut que tous les aveugles restent groupés pour s'entr'aider, pour se renseigner les uns les autres, pour faire connaître au public et aux pouvoirs publics comment on peut les guider, car un aveugle a toujours besoin d'un guide.

IZAAC.

## ORGANISATION DU TRAVAIL

### CREATION DU MAGASIN D'EXPOSITION-VENTE

Il est créé au Siège social de l'Union, 25, rue Ballu, un magasin d'exposition-vente des objets fabriqués par les aveugles de guerre. Ce magasin a pour but de faciliter aux aveugles de guerre l'écoulement des produits qu'ils ne peuvent vendre en totalité par leurs propres moyens. Il est ouvert à toutes les catégories de travailleurs aveugles de toutes les régions de France. L'Union des Aveugles de Guerre par son Comité d'action, par la voix des quotidiens, la remise de tracts aux visiteurs et participation aux ventes des produits fabriqués par les mutilés, fera connaître aux acheteurs l'existence du magasin.

Des affiches seront apposées à l'intérieur du magasin pour attirer l'attention des visiteurs sur l'existence d'accordeurs, masseurs, etc..., aveugles de guerre.

Les céramistes, cordonniers, etc..., exposeront après entente individuelle avec la Commission du Travail et du Bureau.

Le fonctionnement du magasin tel qu'il est exposé ci-dessous est arrêté pour cette année à titre d'essai. Il sera modifié ultérieurement selon les avis donnés par les travailleurs eux-mêmes.

## FONCTIONNEMENT

1° Un registre références sera tenu portant les indications prix de gros et de détail, le numéro de référence attribué à chaque exposant sera fixé d'après l'ordre d'arrivée de sa demande ;

2° Les objets devront être envoyés par les camarades. Ils seront étiquetés par les soins de l'Union. Elles seront uniformes et porteront les indications ci-après :

*U. A. G., N° de référence, N° de l'objet, Prix.*

3° En principe toute commande de gros et de détail devra passer par l'U. A. G. ;

4° Sauf dans le cas de vol ou d'incendie des marchandises qui lui sont confiées, l'obligation d'en assurer la conservation conformément aux prescriptions de l'article V, l'U. A. G. n'assume aucune responsabilité à l'égard, soit des fournisseurs aveugles, soit des tiers acheteurs. Si une commande est refusée pour non-conformité, défaut de fabrication ou retard dans la livraison et que des contestations en résultent, l'U. A. G. ne soutiendrait qu'en qualité de mandataire les intérêts des camarades qui seraient seuls responsables des fautes qui pourraient leur être imputables. Dans le cas où les défauts de fabrication signalés par les clients seraient reconnus exacts par deux camarades experts, les marchandises seraient retournées au fabricant ;

5° L'U. A. G. s'oblige à assurer pendant trois mois à dater de leur réception la conservation des marchandises dans l'état où elle les a reçues. Passé le délai indiqué, les fabricants auront la faculté d'en faire opérer le retour ou de les laisser en dépôt sous leur propre et exclusive responsabilité ;

6° Chaque intéressé pourra envoyer au magasin de l'Union au maximum :

*Brossiers* : 12 objets assortis (brosses ou balais).

*Tricoteurs* : 6 objets assortis.

*Chaisiers* : 2 châssis de chaise paillés ou cannés.

*Vanniers* : 1 corbeille à pain, 1 corbeille à papier, des réductions de paniers de voyage avec la gamme des tailles et les prix correspondants.

*Matelassiers* : 1 matelas avec des échantillons de toile, de laine et de crin et les prix correspondants aux tailles et à la qualité.

*Menuisiers* : 1 table, 1 armoire, 1 buffet avec la série des prix correspondants à la taille.

*Tonneliers* : 1 baquet à laver le linge, 1 petit baquet à laver les verres, 1 tonneau en réduction.

*Fabricants de filets* : 6 objets assortis.

7° Le magasin sera ouvert aux aveugles sous la réserve ci-dessous :

Pour les tricoteurs n'employant au maximum que 3 machines.

Pour les brossiers et toutes autres catégories n'employant qu'une personne ;

8° L'Union prélèvera 5 0/0 sur la vente des objets ;

9° Les frais d'expédition des objets envoyés à l'U. A. G. seront à la charge du fabricant.

## AVIS TRES IMPORTANT

Pour permettre l'ouverture du magasin avant le 1<sup>er</sup> mars, nous prions les camarades intéressés de vouloir bien nous adresser leurs produits fabriqués à partir du 15 février.

Il est entendu que les aveugles de guerre faisant des envois pour le magasin s'engagent par ce fait même à respecter tous les clauses du règlement ci-dessus.

Le Président de l'U. A. G. a reçu la lettre suivante de M. Cottin, président des Amis des Soldats aveugles :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai donné ma démission définitive de Président de l'Œuvre des Amis des Soldats Aveugles dont je m'occupais depuis sa fondation en mars 1915 ; « j'ai pris cette détermination à cause de mes occupations trop absorbantes et de ma santé précaire.

« Le général de division Sainte-Claire-Deville a bien voulu « accepter de me remplacer; notre œuvre ne pouvait trouver un président plus qualifié pour la diriger.

« En quittant avec regret mes fonctions, je conserve le souvenir « des bonnes relations qui n'ont cessé d'exister entre nous et nos œuvres « respectives et qui, certainement, seront continuées par mon éminent « successeur, pour le plus grand bien de nos protégés.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute « considération.

« Signé : COTTIN. »

## NOTE DU BUREAU

Les relations entre les Amis des Soldats Aveugles et l'Union ont toujours été des meilleures.

Nous avons exprimé à M. Cottin nos regrets de la décision qu'il a prise.

Nous sommes certains que nos rapports avec cette Société et son nouveau président, le général Sainte-Claire-Deville, inventeur du 75, seront les mêmes que par le passé.

---

## ABRI DU SOLDAT AVEUGLE

Nous communiquons la note suivante de l'« Abri du Soldat Aveugle », excellente maison de rééducation pour brosiers. Cette maison reste ouverte aux aveugles de guerre aux conditions exposées ci-après. Nous insistons auprès de nos camarades qui auraient le désir d'une rééducation en broserie pour qu'ils adressent une demande au plus tôt à la Présidente de cette Société, Mme Marthe Brandès, Abri du Soldat Aveugle, 60, avenue de la Reine, à Boulogne-sur-Seine (Seine).

Faute de demandes, cette maison, qui a rééduqué de très bons ouvriers, se verrait dans l'obligation de mettre fin à une activité si précieuse jusqu'ici aux aveugles de guerre.

L'Abri du Soldat Aveugle rappelle à tous les blessés aux yeux qu'il reste ouvert dans le but de donner une rééducation à ceux qui n'en ont pas, ou de parfaire une rééducation incomplète.

Les conditions d'entrée à l'Abri sont de payer 5 francs par jour, ce qui permet aux camarades d'être logés, nourris et blanchis pour ce prix.

*Programme de la maison.* — Lever à 8 heures, travail de 8 h. 1/2 à midi, reprise du travail à 1 h. 1/2 jusqu'à 5 h. 1/2 (le jeudi, travail le matin seulement). Les blessés sont libres de sortir de la maison s'ils ont un guide.

Adresser les demandes pour la rééducation directement à Mme Marthe Brandès, Abri du Soldat Aveugle, 60, avenue de la Reine, Boulogne-sur-Seine (Seine).

---

## NOS IMPOTS

### 1° Prestations.

Aucune mesure législative n'exonère, par voie de mesure générale, les mutilés de guerre de la taxe des prestations.

Mais ces mutilés doivent être affranchis de la dite taxe, par application des dispositions de l'article 3 de la loi du 21 mai 1836, *si l'invalidité dont ils sont atteints les met dans l'incapacité d'acquitter leurs prestations en nature*, et leur situation doit être examinée à ce point de vue dans chaque cas particulier.

Les camarades pourront à l'avenir invoquer la loi de 1836 en s'appuyant sur cette réponse du ministre des Finances à un sénateur. (J. O. du 18 janvier 1923, Sénat, page 71.)

Ne jamais laisser passer les délais pour faire sa réclamation ou mieux encore s'enquérir soi-même au moment de l'établissement du rôle des impôts à acquitter et réclamer dès ce moment.

### 2° Chiens.

L'article 14 de la loi du 31 juillet 1920 exempte de toute taxe les chiens servant à conduire les aveugles ou appartenant à des mutilés de guerre ayant au moins 80 0/0 d'invalidité. (J. O. du 1<sup>er</sup> août 1920.)

---

## PETIT A PETIT

Dans sa séance du 27 décembre, la Commission de l'Armée de la Chambre des Députés présidée par M. le général de Castelnau a adopté le rapport de M. le colonel Picot sur une proposition de loi de M. Mielliet tendant à accorder aux mutilés de 100 0/0 déjà médaillés militaires le grade de chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire et avec traitement et à nommer officiers de la Légion d'honneur les mutilés de 100 0/0 déjà chevaliers.

Attendons les décisions de la Chambre et du Sénat.

---

## LA MACHINE AUX DEUX ECRITURES SIMULTANÉES

Cette machine ne permettait pas au moment où elle a été exposée à l'exposition qui a eu lieu pendant le Congrès National des Aveugles d'écrire en abrégé. On ne pouvait, à ce moment, qu'obtenir les deux

écritures simultanées. Or, comme l'abrégé devient de plus en plus indispensable et que l'intégrale est plutôt lue par les débutants, ceci était une lacune qu'il fallait combler. D'un autre côté, permettre aux voyants, grâce à ce dispositif d'écrire en Braille intégral sans le connaître, n'était pas suffisant.

Aujourd'hui cette difficulté n'existe plus.

En effet, le Braille actuel avec ses six points ne permet d'obtenir au maximum que 64 combinaisons, tandis que le combinateur placé sous la machine à écriture noire permet d'obtenir un plus grand nombre de combinaisons. Aucune touche supplémentaire n'est ajoutée au clavier de la machine en noir, à l'exception de la touche majuscule et numérique qui sont deux signes n'existant pas dans l'écriture noire.

Il suffira d'apprendre par cœur des conventions très simples de ce genre, telles que « a » donne « ai », la lettre « e » donne « en », la lettre « i » donne « in », la lettre « g » donne « gn ».

L'emploi de la machine se réduira alors à savoir que pour tous les caractères se faisant ordinairement en appuyant dans l'écriture ordinaire avec une majuscule, on ne devra se servir que du levier majuscule de droite, tandis que, pour les 25 lettres de l'alphabet, quand on voudra les écrire en capitales, on devra ne se servir que de la majuscule de gauche. Je prends un exemple : Pour écrire Paris, on se servira pour le P du levier de gauche, tandis que pour écrire les syllabes en, ou, comprises dans le mot encouragement, on n'aura qu'à appuyer sur le levier majuscule de droite et appuyer sur les lettres e et o.

Il va sans dire qu'il ne sera pas nécessaire de placer du papier sur la machine ordinaire, puisque celle-ci ne permet pas d'écrire de l'abrégé en noir.

C'est seulement son clavier qui est utilisé pour commander électriquement la machine Braille.

Pour les personnes ne faisant uniquement que de la copie en Braille et désirant s'éviter l'achat d'une machine à écrire en noir, le combinateur qui actuellement est placé sous cette machine est prévu pour être muni d'un clavier.

Il est donc possible, dès à présent, d'écrire le Braille abrégé à une plus grande vitesse du fait des contractions, que l'écriture ordinaire en noir sur les machines courantes.

Dans le but de diminuer le prix de revient de ce dispositif, l'Office National des Mutilés est en train de faire une enquête pour connaître, le cas échéant, quelles sont les personnes qui désireraient en acquérir.

BOCQUET Maurice.

## NOTES & INFORMATIONS

---

Les bureaux du Permanent Blind Relief War Fund sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, transférés 74, rue Lauriston, à Paris.

---

Tous les membres de l'Union apprendront avec le plus grand plaisir que l'Académie des Sciences vient de décerner un prix spécial à notre camarade Antoine, professeur à la Faculté de Rennes, pour ses recherches et ses résultats obtenus en géométrie.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

---

Le camarade Sainte-Rose nous informe qu'il vient de passer avec succès sa thèse de doctorat en médecine et qu'il consacra la plupart de son temps à la cause des camarades.

Toutes nos félicitations pour le brillant succès obtenu.

---

Le camarade Nottin, 53, avenue Balzac, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise), a obtenu, à l'exposition du Château de Versailles, un diplôme d'honneur et une médaille d'argent pour les articles de broserie de sa fabrication.

Toutes nos félicitations.

---

### PRIORITE

*Bureaux de Poste*

Voici la lettre reçue sur la réclamation d'un administrateur de l'U. A. G.

« En réponse à votre lettre du 3 janvier, j'ai l'honneur de vous « faire connaître que des instructions sont données ce jour même à tous « les bureaux de Paris et particulièrement à celui de l'avenue Ledru-

« Rollin pour que les aveugles de guerre soient servis dès qu'ils se « présentent au guichet. »

Nous engageons nos sections départementales et régionales à faire des démarches dans le même sens auprès des directeurs des Postes de leur département.

#### *Transports parisiens*

La Préfecture de Police et le Comité Départemental de Seine-et-Oise ont adressé une circulaire aux mutilés en vue du renouvellement de leur carte de priorité sur les transports parisiens.

Nous soulignons avec plaisir l'heureuse initiative prise par ces deux administrations.

Pour le département de la Seine, s'adresser à la Préfecture de Police, entrée par la rue de Lutèce, Escalier E. Entresol, salle 139.

Pour la Seine-et-Oise, s'adresser au Comité Départemental des Mutilés à Versailles.

La carte d'électeur ou le certificat d'inscription sur les listes électorales sont exigées. Se faire inscrire sans retard à la mairie, si ce n'est déjà fait.

Un électeur inscrit dans une commune ne donnant pas droit à la carte de priorité peut obtenir cette carte, s'il réside dans le département de la Seine. Présenter dans ce cas un certificat de domicile.

---

### TRANSPORTS EN COMMUN

Les réductions ci-après sont accordées aux mutilés de guerre, de 50 0/0 et plus, sur présentation de la carte d'invalidité :

A Bordeaux, sur les lignes : 1° de la place Gambetta à la place Saint-Augustin; 2° de Lormont, le mutilé de 50 0/0 et plus et le guide du 100 0/0 paient chacun 0,15 pour chaque voyage simple.

50 0/0 de réduction aux mutilés et réformés sur les transports automobiles de Mauvezin à Gimont (Gers) et de Miélan à Castelnau-Rivière-Basse (Gers). Même réduction au guide.

75 0/0 de réduction aux mutilés et réformés sur les transports automobiles de Pamiers à Mazères (Ardèche) et passant par Belpech et Molandier (Aude). Gratuité pour le guide.

*Chemins de fer Départementaux de Seine-et-Marne* : 75 0/0 de réduction pour les mutilés et réformés de 50 0/0 et plus. Gratuité pour le guide du 100 0/0, article 10.

*Compagnie du chemin de fer de Bayonne à Biarritz* : Demi-tarif pour les mutilés et réformés de guerre ayant au moins 50 0/0 d'invalidité, sur présentation de la carte.

*Compagnie Générale Française de Tramways au Havre (Seine-Inférieure)*. Sur présentation d'une carte délivrée par l'administration des tramways, réduction de 50 0/0 pour les aveugles de guerre et pour les guides.

Département de la Seine :

Sur la demande de l'U. A. G., nous avons obtenu du Conseil Municipal et du Conseil Général de la Seine, la gratuité du guide sur les omnibus et tramways. L'aveugle paiera, comme tous les mutilés de 50 0/0 et plus, 25 centimes pour le trajet complet, même en première classe.

Rien de changé dans les transports souterrains.

---

Demoiselle sténo-dactylo, connaissant anglais, allemand, Braille, cherche situation secrétaire particulière, lectrice auprès aveugle à Paris. Pourvue autorisation pour recherches et lectures à haute voix Bibliothèque Nationale. Meilleures références. S'adresser à l'U. A. G.

---

Le camarade Auguste Leblond, brosier, 176, rue de l'Impératrice, à Berck-Plage, tient à la disposition des camarades des brosses à habit en soie, vernies au tampon, au prix de 5 francs pièce, prises à la douzaine.

---

Notre camarade Tihon nous communique les adresses ci-dessous :

Guides, 5 francs par demi-journée :

Mme Bury, 3, rue du Midi, Vincennes (Seine).

Mme Coltin, 79, rue Lemercier, Paris.

---

A vendre couteau de brosier, établi et règles. S'adresser à Mme Vve Delaunay, rue de la Rougemare, Le Houllme (Seine-Inf.).

---

Le camarade Cohn qui s'est fait soigner au point de vue dentition par Mme Weil nous prie de lui adresser tous ses remerciements.

---

### CUMUL (Rectification)

Dans le Bulletin de novembre 1922, page 12, loi sur le cumul, nous renvoyons à tort à la page 9 du Bulletin d'octobre, alors que cette loi a paru à la page 9 du Bulletin de septembre.

L'Association Valentin-Haüy nous demande d'insérer la note suivante :

L'Association Valentin-Haüy informe les soldats aveugles de guerre habitant Paris et désirant se faire soigner par le docteur Gangier, qu'ils pourront se rendre chez lui, 13, rue Lagrange (5°), les lundi et samedi de chaque semaine de 1 heure à 2 heures. La consultation est gratuite ainsi que les médicaments ordonnés par le docteur Gangier.

Condition essentielle pour le remboursement des médicaments :

Les notes du pharmacien, pour être remboursées, devront être envoyées à Mme Paul Wanner, 20, avenue Friedland (8°), accompagnées de l'ordonnance du docteur Gangier.

Toutes les autres demandes de remboursement seront refusées.

### RECHERCHES

En procédant à des fouilles sur les champs de bataille d'Artois, il a été retrouvé :

1° A Souchez, au sud de la vallée des Zouaves, officier français Dli....., avec plaque d'identité détériorée; alliance gravée M. D. 22-2-1914, petite médaille gravée Suzanne 28 Xbre 1891; deux petites médailles religieuses et chaîne en or, montre-bracelet, une vierge.

2° A Wancourt, sergent français sur le corps duquel existait une alliance en or gravée aux initiales M. H.-I. S., 11 mai 1912. Caractéristique : dentier avec 12 dents mâchoire supérieure et 6 dents mâchoire inférieure.

3° A Mercatel :

Bobnon, Joseph, mort le 12 octobre 1914;

Trottoux, Ernest-Marie, mort le 12 octobre 1914 ;

Lenendu, Aimé, mort le 10 octobre 1914 ;

Sergent inconnu du 20° B. C. P., mort le 2 octobre 1914 ;

Kestev, Henri, mort le 12 octobre 1914 ;

Clément, Michel, mort le 17 octobre 1914 ;

Ageron, Jean-Louis, 5413, Cl. ..., 9° Cie, mort en octobre 1914.

Renseignements fournis par le Comité de Lorette, 4, rue des Fours, à Arras, qui se tient à la disposition des familles pour les aider dans la recherche de leurs disparus.

### BIBLIOTHEQUES

Ouvrages en Braille publiés par le Phare de France, 14, rue Daru, pendant l'année 1922.

Jean MARQUET : *De la Rizière à la Montagne* (abrégé 3 vol.).

Ernest PERROCHON : *Les Creux de Maison* (abrégé 6 vol.). *Nêne* (abrégé 4 vol.).

René BENJAMIN : *Antoine Déchainé* (abrégé 2 vol.).

Maurice LE GLAY : *Badda, fille Berbère* (récit marocain, abrégé 1 vol.).

Louis MADELIN : *Le chemin de la Victoire* (abrégé 8 vol.).

Raymond ESCHOLIER : *Cantegril* (abrégé 5 vol.).

Louis DUMUR : *Le Boucher de Verdun* (abrégé 12 vol.).

Pierre VILLETARD : *Monsieur Bill dans la tourmente* (abrégé 8 vol.).

Louis CHADOURNE : *La terre de Chanaan* (abrégé 6 vol.).

*Société d'Impression et de Reliure du Livre pour les Aveugles,*  
48, rue de Miromesnil, Paris.

Liste d'ouvrages dont la Société tient quelques exemplaires à la disposition de ceux qui lui en feront la demande.

ABOUT : *Les Jumeaux de l'Hôtel Corneille* (2 vol.).

BAUDOT : *Technique du violon* (1 vol.).

BOEGNER : *En souvenir de Jean Monod* (1 vol.).

BOTREL : *Chants du bivouac* (1 vol.).

BOURGET : *Un Saint* (2 vol.).

BUSSON : *Coup de feu* (1 vol.).

CONTE : *Une lune de miel* (1 vol.).

COPPÉE : *Le Coupable* (6 vol.).

DUBOIS : *Cours d'escrime* (1 vol.).

DUMAS : *La Dame aux Camélias* (7 vol.).

DURCKHEIM ET DENIS : *Qui a voulu la Guerre* (2 vol.).

ELOY : *La Voix et le Caractère* (1 vol.).

ESPARBÈS : *Nouvelles tirées de la Guerre en Dentelles* (1 vol.).

FARRÈRE : *Un Saxon* (1 vol.).

FERI : *Les deux amours* (1 vol.).

FLAUBERT : *Légende de Saint-Julien-l'Hospitalier* (1 vol.).

GYP : *Napoléonette* (5 vol.).

HÉRÉDIA : *Les Trophées* (2 vol.).

LÉVY : *Anatomie* (3 vol.).

- LÉVY : *Physiologie* (1 vol.).  
MAUPASSANT : *Les Sœurs Rondoli* (1 vol.).  
MÉRIMÉE : *Colomba* (4 vol.).  
MÉRIMÉE : *Mosaïque* (3 vol.).  
MORRISSON : *Une main de gloire* (1 vol.).  
MOUTON : *Le Bœuf* (1 vol.).  
MUSSET : *Frédérique et Bernerette* (2 vol.).  
NORRIAC : *Le Plumeur d'Oiseaux* (1 vol.).  
PERRET : *Le gardien d'une ombre* (1 vol.).  
SANDEAU : *Le colonel Evrard* (2 vol.).  
SANDEAU : *Jean de Tommeray* (2 vol.).  
SCHOTT : *Index de notation musicale* (1 vol.).  
SILVESTRE : *L'orage* (1 vol.).  
SOREL : *Baron Bidard* (1 vol.).  
SYLVIN : *La Sorcière de Moyemont* (1 vol.).  
VALLERY-RADOT : *Journal d'un engagé volontaire* (4 vol.).  
VALLERY-RADOT : *Pasteur* (1 vol.).  
VIGNY : *Laurette ou le Cachet rouge* (1 vol.).  
VILLIERS DE L'ISLE-ADAM : *Contes cruels* (1 vol.).  
X... : *Discours de Monsieur Sarraut* (1 vol.).  
X... : *Hymnes en latin* (1 vol.).  
X... : *Méthode de macramé* (1 vol.).  
X... : *Poems and songs* (1 vol.).  
X... : *Société Philanthropique pour Aveugles. Assemblée générale* (1 vol.).  
X... : *Anatomie* (6 vol.).  
X... : *Évangile selon saint Luc* (1 vol.).  
X... : *Lectures exercices* (1 vol.).  
X... : *Petit manuel de conversation anglaise à l'usage des masseurs* (1 vol.).  
X... : *Quelques renseignements pour brosiers aveugles* (1 vol.).  
X... : *Verbes irréguliers anglais* (1 vol.).  
BOURGET : *Cordélia* (1 vol.).  
COURTELINE : *Le train de 8 h. 47* (10 vol.).  
DAUDET : *L'agonie de la Semillante* (1 vol.).  
DAUDET : *Tartarin de Tarascon* (6 vol.).  
DUFOUR : *Méthode de tricotage* (1 vol.).  
GEBHARDT : *Au son des cloches, Trois Rois, L'Abbaye de la Cloche fêlée* (1 vol.).  
HOUVILLE : *Les deux fiancés de Tanette* (1 vol.).

- KIPLING : *Le Livre de la Jungle*.  
MILLE : *La Barque de la Méduse*.  
RICHEPIN : *Vers*.

Bulletin bibliographique (janvier 1923)

- X... : *Les Œufs de Pâques du petit Galibat*.  
X... : *Voyage à Warna*.  
LA FONTAINE : *Fables* (1 vol.).  
COMBE : *Tim-Boum et Tata-Boum*.  
LYSIS : *Vers la démocratie nouvelle*.  
MATIGNON et LANIVRAND : *Chimie* (3 vol.).  
RIVOLLET : *Bénédict* (3 vol.).  
SAINT FRANÇOIS DE SALES : *Introduction à la Vie dévote* (suite).

Livres sous presse

- COMBE : *Tim-Boum, grand garçon*.  
KIPLING : *Histoires comme ça*.  
TOLSTOI : *Sonate à Kreugtzer*.  
X... : *Petit dictionnaire italien-français*.



# Chronique de l'U. A. G.

## ENTRE NOUS

### COTISATIONS

Les camarades doivent envoyer leur cotisation de 1923 avant le 1<sup>er</sup> avril pour se conformer à la décision de la dernière Assemblée générale.

### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Janet Joseph, Chambon-de-Tence (Haute-Garonne), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant : Simone-Marie.

Notre camarade et Mme Lemire, Le Gilde (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur second fils : Louis-Maurice.

Notre camarade et Mme Lathière, Rilhac (Haute-Vienne), nous font part de la naissance de leur fille : Marie-Thérèse, née le 22 novembre.

Notre camarade et Mme Orcel Alfred, Beaume-les-Dames (Doubs), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, né le 11 décembre.

Notre camarade et Mme Barbette, Villechevreux (Haute-Saône), nous font part de la naissance de leur fille : Marie-Louise, le 2 décembre.

Notre camarade et Mme Chatonnier Numa, Freschemesnil (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fils : Lucien-André-Elisée, le 9 novembre.

Notre camarade et Mme Valladeau Pierre, Le Goth, Saint-Julien (Haute-Vienne), nous font part de la naissance de leur fils : Marcel, le 16 décembre.

Notre camarade et Mme Le Canut, Paris, nous font part de la naissance de leur fils : Maurice, le 14 juillet.

Notre camarade et Mme Hebréard Louis, Nice (Alpes-Maritimes), nous font part de la naissance de leur deuxième fils : Maurice, le 9 décembre.

Notre camarade et Mme Bordier, Châteaudun (Eure-et-Loir), nous font part de la naissance de leur fils : André, le 15 décembre.

Notre camarade et Mme Dardie Gabriel, Saint-Juéry (Tarn), nous font part de la naissance de leur troisième enfant : Simone, le 6 décembre.

Notre camarade et Mme Langeard Albert, Mucqueville-sur-Mer (Manche), nous font part de la naissance de leur fils : Paul, le 22 décembre.

Notre camarade et Mme Bakour I., La Ferté-Milon (Aisne), nous font part de la naissance de leur fille.

Notre camarade et Mme Johannsen Raymond, Orléans (Loiret), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant : Renée.

Notre camarade et Mme Curbières Célestin, Pamiers (Ariège), nous font part de la naissance de leur fille : Renée, le 25 décembre.

Notre camarade et Mme Germa Fernand, Durfort (Tarn), nous font part de la naissance de leur fils : Noël.

Notre camarade et Mme Berthet Marcel, Paris, nous font part de la naissance de leur fils : Jean, le 15 novembre.

Notre camarade et Mme Bois Paul, Drancy (Seine), nous font part de la naissance de leur fille : Roxanne.

Notre camarade et Mme Guery Alphonse, Maresches (Nord), nous font part de la naissance de leur fils : Émile, le 30 décembre.

Notre camarade et Mme Mustapha Ben Mohamed, Keliba (Tunisie), nous font part de la naissance de leur fille : Hamonda.

Nous annonçons beaucoup trop tard, par erreur, la naissance de la fille de notre camarade Pic Julien, à Paris : Jeannine-Madeleine, née le 8 novembre 1921.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### MARIAGES

Notre camarade Hedoïn Armand, Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Rachel Gabelle, le 19 décembre.

Notre camarade L'Horloge, Remiencourt (Somme), nous fait part de son mariage avec Mlle Félicie Fournet, le 18 décembre.

Notre camarade Acart Alfred, Grignon (Seine-et-Oise), nous fait part de son mariage avec Mlle Léontine Ledru, le 9 décembre.

Notre camarade Thuilliez Albert, Aveluy (Somme), nous fait part de son mariage avec Mlle Dilocourt le 9 décembre.

Notre camarade Baretge Laurent, Bône (Algérie), nous fait part de son mariage qui a été célébré le 25 novembre.

Notre camarade Lafon Jacques, Vitrac (Cantal), nous fait part de son mariage avec Mlle Courchinoux.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

### DÉCÈS

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Gazay Baptistin, décédé à Fourques (Gard), le 7 décembre.

Notre camarade Le Gouic Julien, décédé à Kerbinse (Loire-Inférieure), le 30 décembre.

Notre camarade Desroseaux, décédé à Paris le 30 décembre.

La grand'mère de notre camarade Desangles, décédée à Paris le 2 décembre à l'âge de 82 ans.

La mère de notre camarade Vaandromme Ernest, décédée à La Rochelle le 2 décembre, à l'âge de 83 ans.

Nous prions les familles de bien vouloir recevoir ici l'expression de nos bien sincères condoléances.

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 1922

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence du camarade Goubin, doyen d'âge.

Sont présents :

L'Evesque Gaston, Izaac, Arnault, Favret, Noireaux, Laffargue, Amar, Bardoux, Bois, Bertrand, Chautard, Delage, Dufourc, Durat, Goubin, Gudefin, Marie, Roy Georges, Sainte-Rose, Leveau et Malgat.

A écrit : l'administrateur de province Leloup.

Excusé : Scapini.

Assistent à la séance : les camarades Dimitrieff, Boidin, Mougénel.

Le camarade Goubin souhaite la bienvenue aux deux nouveaux administrateurs.

Le trésorier remercie également le Conseil de la confiance qu'on veut

bien lui témoigner et donne connaissance du résultat du scrutin pour la nomination du Bureau.

26 bulletins ont été reçus.

Ont obtenu :

Izaac : 25 voix.

Favret : 23 voix.

Noireaux : 17 voix.

Roy Georges : 11 voix.

Chautard : 10 voix.

La séance est suspendue pour permettre au nouveau Bureau de se constituer.

Les fonctions ont été réparties de la façon suivante :

Président : Izaac.

Vice-présidents : Chautard, Noireaux, Roy Georges.

Secrétaire général : Favret.

Trésorier : L'Evesque Gaston.

La séance est rouverte et le Président, au nom du nouveau Bureau, remercie les camarades pour la confiance qui leur est donnée pour l'exercice 1922-1923 et passe à l'ordre du jour.

#### *Lecture du procès-verbal de la dernière séance.*

Bardoux signale une omission.

Marie demande que le mot regret soit ajouté à la démission du camarade Levêque Jacques.

Procès-verbal adopté.

#### *Situation financière*

Adoptée.

#### *Lecture du compte rendu de l'Assemblée générale*

Le compte rendu de l'Assemblée générale a été adopté à l'unanimité des membres présents, sous réserves de légères modifications proposées par les camarades Marie, Bois, Amar, Gudefin.

Dufourc exprime son étonnement de voir dans une Assemblée générale des administrateurs poser des questions sur des faits dont ils ont eu connaissance aux précédents conseils.

#### *Election du Comité d'action*

Le Conseil décide la réélection de tous les membres sortants du Comité d'action.

Chautard propose la nomination de Mme Gaston L'Evesque.  
Les camarades Izaac et Laffargue demandent également que M. Marcel Bloch fasse partie de ce Comité.  
Propositions adoptées à l'unanimité.

#### *Nomination des Commissions*

Le Conseil d'administration procède à la constitution des Commissions pour l'exercice 1922-1923.

Au sujet de la Commission des pensions, Laffargue demande que les administrateurs qui se sont déclarés à l'Assemblée générale adversaires de l'affiliation à l'Union Fédérale, en affirmant que nous étions assez forts pour obtenir seuls nos revendications, soient candidats à la dite Commission.

Les camarades Marie, Bois, Durat et Amar sont nommés membres de la Commission des pensions.

Les camarades Bertrand, Delage et Sainte-Rose sont nommés membres de la Commission de la caisse fraternelle.

Les camarades Amar, Arnault et Laffargue sont nommés membres de la Commission de Franceville.

Les camarades Amar, Bardoux et Gudefin sont nommés membres de la Commission des transports.

Les camarades Delage, Goubin, Laffargue et Malgat sont nommés membres de la Commission du travail.

Au sujet des transports en commun, Bardoux demande que le Bureau rédige une note exprimant les desiderata des aveugles de guerre. Il se chargera de remettre ce rapport au président de la Commission des transports à la Préfecture de la Seine.

Laffargue a entendu dire que l'Union Féminine organisait une fête en décembre. Il demande à Marie s'il est au courant de ces faits.

Marie répond qu'une fête doit avoir lieu, mais en janvier, et que l'Union Féminine destine les sommes qu'elle recueille au nom des Aveugles de Guerre à la création d'un magasin mixte où les aveugles de guerre de la section de l'Union Féminine pourront vendre leurs produits.

Favret déplore que l'Union Féminine, lors des fêtes qu'elle organisa à Cabourg, et des quêtes qu'elle fit à Deauville, lança des tracts qui débutaient par ces mots « A la demande des Aveugles de Guerre », alors que seulement ces fêtes étaient données au profit de quelques aveugles seulement.

Malgat regrette que l'U. A. G. n'ait pas entrepris plus tôt l'organisation du travail.

Laffargue répond que l'organisation du travail ne pouvait être pratiquement tentée avant la réalisation de la maison de l'aveugle. Les frais généraux qu'aurait entraînés la location d'un magasin de vente aurait rendu l'entreprise très difficile.

Roy Georges rappelle que, dans une séance du Conseil du mois de mai, le camarade Marie avait promis de faire tous ses efforts pour que les sommes recueillies par l'Union Féminine fussent versées à l'U.A.G., dès que cette dernière aurait organisé un magasin de vente dans la maison de l'aveugle de guerre.

Marie reconnaît le fait et assure qu'il est toujours dans les mêmes dispositions.

Le Président prend acte de l'engagement de Marie.

Favret signale que le jour de l'inauguration du monument de Rethondes, la délégation envoyée par l'U. A. G. a rencontré un aveugle de guerre porteur de ses décorations mendiant sur le bord de la route.

Une Commission est nommée.

Sont nommés membres de cette Commission les camarades Dufourc, Noireaux, Izaac et Malgat pour entendre les explications du camarade.

Marie nous fait connaître que M. Aubry, député, va porter la question de la Légion d'honneur à titre militaire à la tribune de la Chambre au cours de la discussion du budget.

La séance est levée à 17 h. 30.

#### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 1922

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence du capitaine Izaac.

Sont présents : L'Evesque Gaston, Izaac, Chautard, Noireaux, Favret, Amar, Arnault, Bertrand, Bois, Delage, Dufourc, Goubin, Gudefin, Laffargue, Malgat, Sainte-Rose.

Les administrateurs de province ayant écrit : Antoine, Lagarde, Leloup, Sigault, Toudouri.

Excusés : Bardoux, Roy Georges, Leveau qui donne pouvoir par écrit au secrétaire général.

Assistent à la séance : M. de Traversay, Président du Comité d'action.

Les camarades Mougenel et Saillot.

*Lecture du procès-verbal de la dernière séance.*

Adopté.

*Lecture de la situation financière*

Après explications données par le trésorier à Sainte-Rose au sujet des fonds recueillis par le Comité d'aide pour l'acquisition et le fonctionnement de la maison des Aveugles de Guerre, la situation financière a été adoptée à l'unanimité.

*Election du Bureau du Comité d'action  
et élection de deux nouveaux membres*

Sont nommés :

M. le baron de Traversay, président;  
Mlle Arbel, vice-présidente;  
M. Meynadier, vice-président;  
M. Oscar Bloch, secrétaire adjoint;  
M. de Fleurieu, trésorier adjoint;  
M. Auterbe, actuaire à la Cie de l'Union;  
M. Marcel Bloch;  
Mme Boylesve;  
Mme Broquin;  
M. Pierre Chérot;  
Mme Chevalier;  
Mme Contamin;  
M. Dubranle, inspecteur des écoles de rééducation;  
Mlle Jalaguié;  
Mme Kalt;  
Mme L'Evesque;  
Mme Lévy-Weiss;  
M. Mayer;  
Mme Meyer;  
M. Roux;  
M. Joseph Roux;  
M. Sollard;  
Dr Schneider;  
Mme Yves.

Sur la proposition d'Izaac, Laffargue et Favret, le Conseil nomme Mmes Pierre Mouraux et Valton, membres du Comité d'action.  
Adopté à l'unanimité.

*Nomination d'un administrateur*, en remplacement du camarade Levêque Jacques, démissionnaire.

22 bulletins ont été reçus.

Ont obtenu :

Courteix : 16 voix.

Guilbot : 4 voix.

Béda : 1 voix.

Mougenel : 1 voix.

Courteix est nommé administrateur.

*Plaques à apposer à l'Union*

Le Bureau propose au Conseil de faire apposer trois plaques sur l'immeuble de la rue Ballu. Deux à l'extérieur et une à l'intérieur.

La première plaque (à l'extérieur), ainsi conçue :

« Union des Aveugles de Guerre, reconnue d'utilité publique. »

Adopté à l'unanimité des membres présents et des administrateurs de province ayant écrit.

La deuxième (à l'extérieur), ainsi libellée :

« U. A. G. Maison des Aveugles de Guerre de France. »

Adopté à l'unanimité des membres présents et des administrateurs de province ayant écrit.

En vue de témoigner la reconnaissance des aveugles de guerre envers le Comité d'aide de l'Union dont l'activité a réuni les fonds nécessaires à l'acquisition et à l'aménagement de l'immeuble situé 25, rue Ballu, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents et des administrateurs de province ayant écrit (une abstention: Bertrand), d'apposer une troisième plaque à l'intérieur de l'immeuble portant cette inscription :

« Cette maison a été réalisée par les soins du Comité d'aide de l'U. A. G., présidente : Mme Louis Deschamps. »

*Organisation du magasin d'exposition vente au siège social*

Lecture est donnée du projet de règlement de fonctionnement du magasin exposition-vente.

Sur une demande de Bois, Favret lui donne les explications complémentaires.

L'ensemble du texte a été adopté à l'unanimité.

Il est décidé que ce règlement sera publié au Bulletin.

*Questions diverses*

Lecture de la lettre de démission du camarade Marie, administrateur.

Amar demande que cette lettre ne paraisse pas au Bulletin comme le désire le camarade Marie.

Bois est d'avis de la faire publier.

Laffargue demande que le Bureau publie cette lettre au Bulletin, sous réserve qu'une note rectificative soit insérée à la suite de la lettre de Marie.

Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents la démission du camarade Marie et l'insertion de sa lettre au Bulletin, étant entendu qu'une note sera rédigée par le Bureau expliquant le point de vue du Conseil afin d'éviter toute confusion dans l'esprit des lecteurs du Bulletin.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Union Rouennaise des Anciens Combattants de la campagne 1914-1918 relative à une fête organisée à Rouen au profit de l'U. A. G.

Après les explications très claires fournies par le Président, le Conseil considérant :

1° Que l'Union des Aveugles de Guerre est un groupement national, autorisé à faire appel à la générosité publique sur tout le territoire national;

2° Que les fonds recueillis sont utilisés indistinctement en faveur de tous les membres provinciaux et parisiens, sauf s'ils sont administrateurs;

3° Que l'U. A. G. a assuré jusqu'ici grâce aux fonds recueillis aussi bien à Paris qu'en province,

a) Une somme de 300 fr. au décès de chaque camarade et 75 fr. pour l'achat d'une couronne,

b) De 60 francs à la naissance d'un enfant d'aveugle,

c) Une somme de 100 francs jusqu'au 12 novembre 1922 à l'occasion de chaque mariage d'aveugle,

d) Une allocation en cas d'accident survenu dans la vie familiale d'un aveugle de guerre;

4° Qu'il a été distribué à ce jour, par notre Caisse fraternelle, aux aveugles de guerre de Rouen se trouvant dans les conditions du paragraphe n° 3, une somme de 860 francs, sans parler des avantages matériels que le groupement peut leur offrir (chambres de passage pour les provinciaux à Paris, maison de repos à Franceville, etc., etc.).

Déclare que la fête du 6 décembre était pour l'Union des Aveugles

de Guerre aussi légitime que celles qui ont été données à Paris ou en province.

Regrettant qu'un conflit d'opinions se soit élevé entre l'Union Rouennaise des anciens combattants de la campagne 1914-1918 et l'Union des Aveugles de Guerre; pour éviter toutes contestations et marquer sa volonté d'éviter toutes oppositions entre les mutilés et les anciens combattants décide de verser la somme intégrale, soit 1.500 fr. provenant de cette fête à l'Office National des Mutilés et Réformés avec affectation spéciale pour les Aveugles de Guerre de France.

A ce sujet, Laffargue demande que le Bureau écrive aux dix camarades de Rouen en leur exposant le rôle de l'Union, les bienfaits qu'ils en ont reçus.

Adopté.

Lecture de la lettre du camarade Mengin, relative aux dernières élections.

Le Conseil charge le secrétaire général d'extraire le principal de la lettre et de l'insérer au Bulletin.

Adopté.

Le Président fait connaître que le Bulletin de janvier contient une note invitant les camarades à donner par écrit leurs arguments en faveur ou non de l'affiliation à l'Union Fédérale; ces lettres devront être envoyées à l'U. A. G. avant le 1<sup>er</sup> février.

La séance est levée à 17 heures.

RESUME DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 1923

Pour nous conformer au désir exprimé par un très grand nombre de camarades, nous donnerons à l'avenir un compte rendu très bref des séances du Conseil d'administration. Bien entendu le procès-verbal de ce Conseil sera publié aussitôt que possible, c'est-à-dire dès que le procès-verbal aura été adopté par le Conseil d'administration suivant.

Dans sa séance du 20 janvier, le Conseil a adopté le dernier procès-verbal et le rapport financier de décembre 1922.

Il a décidé que l'Union participerait à l'exposition des objets fabriqués par les mutilés à Gand (Belgique).

Crédit ouvert : 5.000 francs.

L'accord n'a pu se faire entre Mme Petit (Méru) et le Bureau de l'Union mandaté formellement par l'Assemblée générale du 12 novembre.

Il a été décidé qu'un pavillon pour célibataires et six appartements

pour familles seront construits à Franceville, selon les décisions de la dernière Assemblée générale.

Crédit maximum : 187.500 francs.

Les aveugles sans famille réunis par Mme Henry sont aidés dans leur recherche d'un nouveau local. 5.000 francs mis à leur disposition dans ce but.

La transformation du format du Bulletin reste à l'étude.

Admissions à l'U. A. G. :

Roussel Clément, demeurant 2, rue de la Roche, Pontoise;

Fredj Ben Mohamed Ben Taieb, demeurant à Bordjine, Caidat de Monastir; contrôle civil de Sousse (Tunisie);

Lours Victor, demeurant 23, rue Chaudron, Paris.

### REUNION DES COMMISSAIRES BROSSIERS

Les commissaires brossiers se sont réunis le 22 décembre 1922.

Etaient présents :

Malgat, Courteix, Couteau, Cohen, Secch.

Les camarades prennent connaissance de la lettre du camarade Jannin ainsi conçue :

« Depuis trop longtemps, la majorité des camarades brossiers souffre de l'inactivité dans laquelle ils se trouvent plongés par suite du manque de travail.

« Etant les plus nombreux, il nous est d'autant plus facile d'être les mieux organisés.

« La principale cause de notre inactivité est due à la concurrence des fabriques contre lesquelles il nous est matériellement impossible de lutter avantageusement et d'une façon suffisamment rémunératrice.

« Pour arriver à lutter contre cette concurrence, il nous faut obtenir les matières premières à de meilleures conditions, c'est-à-dire au même prix que les industriels eux-mêmes.

« Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire que nous soyons unis. Si nous le sommes, la chose est aisée, nous n'avons qu'à nous tourner du côté des Unions coopératives et suivre leur exemple.

« Dans notre intérêt, nous devons arriver à fonder un magasin de matières premières qui soit notre propriété, dirigé et administré par nous. Si tous les camarades s'intéressent à ce projet, nous avons la certitude de réussir. »

### Union Coopérative d'achat de matières premières des brossiers aveugles de guerre

« Pour fonder le capital nécessaire, il sera procédé à l'émission d'actions de 100 et 200 francs portant intérêt annuel de 5 0/0.

« Chaque camarade brossier désirant profiter des avantages de la coopérative devra se constituer actionnaire d'au moins une action de 200 francs, pour laquelle il ne lui sera pas servi d'intérêt, attendu qu'il sera largement dédommagé par le bénéfice réalisé sur l'achat des matières premières.

« Les actions portant intérêt pourront être placées dans notre entourage, nous-même pourrons nous en rendre acquéreurs (ici j'engage tous les camarades désireux d'arriver au but à placer le plus possible d'actions, de façon à nous créer un capital sérieux).

« Dans un but de solidarité, nous prions instamment tous les aveugles de guerre de souscrire à nos actions.

« Sitôt fondation de la coopérative, il ne sera plus émis d'actions. C'est pourquoi nous engageons tous les brossiers à souscrire au plus tôt, car seuls les actionnaires pourront obtenir les marchandises au prix de gros.

« Léon JANNIN. »

Vu la variation des prix, il serait dangereux de se lancer dans une pareille action qui pourrait être très onéreuse pour les camarades brossiers.

Les commissaires brossiers estiment qu'il y a beaucoup plus d'avantages à s'adresser actuellement à la maison Schuelzer, 58, rue de Meaux, Paris.

La maison Schuelzer, du Havre, nous informe qu'elle se met à la disposition des camarades brossiers pour leur fournir tous les articles concernant la broserie à des prix très avantageux.

La maison a ouvert un magasin, 58, rue de Meaux, à Paris, pour les livraisons de détail, bois de brosses de tous modèles pour chiendent et soie.

Les brossiers ont dû recevoir une circulaire de la maison Schuelzer. Au cas où ladite circulaire n'aurait pas atteint l'intéressé, prière à celui-ci de s'adresser à M. Schuelzer, 58, rue de Meaux, Paris.

## ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION DES MASSEURS

du 16 décembre 1922

La séance est ouverte à 20 h. 30, sous la présidence de Tihon.

Ce dernier prie Favret de mettre les camarades au courant de la dernière séance de la Commission consultative du massage du Congrès de juillet dernier. Favret et Tihon mettent ensuite les membres présents au courant des dernières démarches faites par M. Charles Bernard, député, et le docteur Tabary, en vue de la création d'une école et d'un diplôme officiels pour les masseurs.

La discussion est ouverte sur la question suivante : « Les masseurs aveugles de guerre doivent-ils ou non faire une association amicale et professionnelle avec les masseurs aveugles civils ? » Après la vérification des procurations, on passe au vote et au pointage. Sur 58 camarades consultés, 35 ont répondu : 17 sont pour la création de l'amicale précitée et 18 sont contre.

Les 4 membres délégués de la section : Cardot, Nicolas, Riou et Tihon sont priés d'adresser au docteur Fabre, président de la Commission consultative du massage une lettre lui faisant savoir les résultats du scrutin et le priant de bien vouloir constituer lui-même une Association amicale des masseurs aveugles civils de France. Des membres délégués de cette amicale pourront alors se rencontrer avec les membres délégués de la section des masseurs de l'U. A. G. et arriver à des accords pouvant être intéressants sur les points communs.

Au sujet de la titularisation des camarades employés dans les hôpitaux civils et militaires, Tihon prie Faye de bien vouloir exposer à quel point en est la chose; Faye expose dans quelle situation se trouvent les intéressés et conclut en disant qu'il n'y a pas lieu actuellement de faire des démarches auprès des autorités gouvernementales.

Cardot fait savoir aux membres présents qu'un journal des mutilés et anciens combattants du 16<sup>e</sup> arrondissement lui a offert de publier gratuitement des rubriques en faveur des masseurs aveugles de guerre. Cardot est prié de transmettre au directeur de la publication les remerciements de toute la section.

La séance est levée à 22 h. 30.

## Groupement de la Région du Nord

Compte rendu de la première réunion du Bureau du 26 décembre.

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Planquette.

Étaient présents: Planquette, président; Hennebicq, secrétaire général; Donce, trésorier; Derunder, délégué du Pas-de-Calais; Muret, délégué du Nord.

Lecture est à nouveau donnée du règlement intérieur, ainsi que de la liste des camarades présents à l'Assemblée constitutive et de celle des camarades composant le groupement. Le Bureau constate avec regrets que beaucoup de camarades habitant la région lilloise n'étaient pas présents à l'Assemblée, alors que bien d'autres, pour qui la réunion causait un grand déplacement, n'ont pas hésité à apporter leur concours dans la constitution de notre groupement.

Lecture est également donnée de la lettre de Prudhomme, démissionnaire du Bureau, délégué du Pas-de-Calais. Le Bureau décide ensuite de se compléter en sollicitant, comme délégués du Pas-de-Calais, les camarades Bridoux et Mariet, et pour le Nord, Duforest.

Etude est ensuite faite de quelques moyens à envisager pour se procurer quelques fonds. Il est décidé que des articles de propagande seront envoyés à tous les journaux de la région. Les membres du Bureau s'engagent à rechercher les personnes qui pourraient s'intéresser à notre Société et prient tous leurs camarades du groupement de ne pas hésiter, lorsqu'ils en auront l'occasion, de faire connaître notre nouveau groupe afin d'en augmenter les relations.

Étant donné les griefs formulés par quelques camarades, lors de l'Assemblée constitutive, contre la Société Lilloise « Les Amis des Aveugles Civils et des Aveugles de Guerre », le Bureau demande à Muret de bien vouloir visiter Mlle Lefebvre, afin de connaître le fonctionnement de sa Société.

M. Donce propose ensuite aux fonctions de commissaire aux comptes : M. Boissier, de Lille, qui, à l'unanimité, est élu.

HENNEBICQ.

Les brossiers chaisiers de la région du Nord ne pouvant acheter leurs matières premières en grande quantité et par conséquent ne pouvant bénéficier du réel prix de gros, pourront l'obtenir pour n'importe quelle quantité de bois, chiendents, rotin, etc., en s'adressant à M. Brisly,

70, rue de Jemmapes, à Lille, qui, grâce à son stock courant de matières premières, les cédera volontiers au prix de revient.

Les camarades des environs de Lille non satisfaits de leur profession ou ne la jugeant pas suffisamment terminée, pourront apprendre ou se parfaire dans la broserie, chaiserie et l'accord de pianos, en s'adressant à M. Brisly, 70, rue de Jemmapes, à Lille.

Ne pourront profiter de ces cours que les camarades de la région lilloise ou qui disposent de facilités pour se rendre à Lille, car la maison ne prend pas de pensionnaires.

HENNEBICQ.

### VOSGES

La section départementale des Vosges vient de se réunir pour la seconde fois le 10 décembre dernier, afin de resserrer encore davantage les liens de camaraderie qui nous unissent moralement.

A cette réunion assistaient ou s'étaient fait excuser les trois quarts des camarades du département.

Au cours de cette réunion où se trouvaient présentes trois personnes voyantes sollicitées par notre section en vue de nous apporter leur aide dans un but de patronage, ces personnes étant des dames de France s'occupant, depuis la cessation des hostilités, à une imprimerie Braille desservant toute la région de l'Est, ces personnes n'ont reçu aucun titre, les membres présents ayant décidé ce qui suit :

« Reconnaissant la non-activité des camarades voisins appartenant à d'autres départements, d'adresser un questionnaire à chaque camarade résidant sur le territoire de Belfort, dans l'arrondissement de Vesoul et arrondissement de Lunéville, afin de prendre, si possible, leur adhésion pour la formation d'un groupe régional dont le siège serait à Epinal, ayant été constaté que tous les aveugles de ces territoires pouvaient aisément venir et rentrer chez eux le même jour, alors qu'il n'en serait pas de même en prenant les départements entiers. »

Ensuite la section a passé en revue le compte rendu de l'Assemblée générale qui a été approuvé et regrette très vivement le tapage qui se produit à chaque Assemblée. D'autre part, les camarades présents ont constaté très vivement que des camarades se présentant au Conseil d'administration de l'U. A. G. négligent totalement ou ne s'intéressent pas aux réunions locales des questions pouvant parfois les viser directement.

En fin de séance, la section a fait demander à l'Office Départe-

mental des Mutilés de bien vouloir mettre dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville à notre disposition une machine à écrire, demande qui sera faite par Mme Ziégler, dame de France à l'imprimerie, présente à cette réunion, qui se clôtura dans un témoignage d'entière sympathie et de bonne camaraderie.

Le délégué : Pierre BEDA.

### LETTRES DE CAMARADES

De notre camarade Lagarde :

« J'ai vu sur le compte rendu de la dernière séance du Conseil d'administration qu'il était question d'un camarade qui mendiait le jour de l'armistice à Rethondes.

« Je tiens à vous signaler le fait qui s'est passé à Brive récemment :

« Le dimanche 26 novembre, dans la matinée, comme je me promenais en compagnie de ma femme, celle-ci me dit que nous venions de croiser un aveugle de guerre conduit par un amputé. Le premier porteur de ses décorations et d'une boîte, le second ne portait pas même de ruban.

« Quelques minutes plus tard, en revenant sur nos pas, nous retrouvons nos deux compères; l'aveugle jouait de l'accordéon, avec devant lui un pliant, sa casquette retournée dessus; le second vendait des chansons et faisait la quête.

« Ce genre de mendicité me déplut. Je dis bien mendicité, car la plupart des passants déposaient leur obole dans la casquette sans s'arrêter et sans acheter les chansons.

« Je montais au bureau de police pour signaler la chose en disant ce que nous venions de voir. Je me plains de voir un aveugle porteur de ses décorations exercer ce vilain métier. D'autre part, on pouvait se trouver en présence de deux imposteurs.

« Comme ces deux individus n'avaient point demandé d'autorisation, un agent alla les prier d'aller la demander au bureau de police. Je n'étais pas là lors de la comparution et ne sais point le nom de ce camarade. Je sais qu'il ne continua plus sa mendicité.

« Je réproouve pleinement cette façon d'agir que je trouve immorale pour des hommes ayant donné leurs yeux pour la patrie et à qui la nation consent une pension qui leur permet de vivre modestement, mais honorablement.

« Je trouve immoral qu'un Chevalier de la Légion d'honneur

exerce ce métier et surtout porteur de ses décorations et avec, sur son accordéon, sa photographie en militaire.

« Veuillez agréer, etc.

« Osmin LAGARDE. »

#### *Note du Bureau*

Le Bureau n'a pu arriver à ce jour à savoir si le mendiant signalé est ou non un véritable aveugle de guerre.

Il est décidé, comme par le passé, de soumettre au Conseil d'administration tout cas de mendicité qui serait constaté en vue d'obtenir la radiation du groupement.

De notre camarade Marie Emile :

« Maintes fois déjà, je me suis trouvé en opposition marquée avec mes camarades administrateurs et en particulier avec le Bureau de l'Union.

« Certes, je conçois parfaitement que chacun de nous peut voir ses conceptions personnelles repoussées, et la majorité doit faire loi; aussi n'est-ce point dans un but de critique que j'entre dans les détails ci-après, mais simplement pour m'expliquer.

« En acceptant le mandat que m'offrait la confiance des camarades, je ne pensais pas annihiler ma liberté d'action au dehors.

« Le fait pour nous de gérer au mieux les intérêts de notre groupement, ne nous interdit nullement, ce me semble, de surveiller les activités étrangères qui s'exercent au profit des aveugles de guerre, et même d'y coopérer.

« N'est-ce pas là, du reste, un des soucis constants du Conseil d'administration.

« Il a toujours accepté et même favorisé l'entrée de camarades comme administrateurs d'œuvres d'aveugles pour y apporter une collaboration utile à toutes les questions qui nous intéressent.

« Or, on paraît me faire un grief au sein de ce Conseil de défendre, dans une œuvre voisine, les intérêts des aveugles de guerre.

« Serait-ce que je n'y veille pas assez jalousement ? Je ne pense pas qu'on puisse me faire raisonnablement un tel reproche. J'ai accepté comme des ordres les désirs du Conseil chaque fois que cela m'a été possible, même lorsque je n'apercevais pas nettement la nécessité, ni l'utilité vraie de m'y conformer.

« Et cependant, je me heurte à chaque instant, au cours de nos réu-

nions, à des attitudes que je qualifierai d'hostiles, si je n'étais persuadé de la volonté de chacun comme de la mienne propre de n'avoir comme guide que le seul bien de l'U. A. G.

« Cette opposition m'apparaît comme ne pouvant que s'accroître, notre sincérité à tous étant absolue. Dès lors, je dois, soucieux de conserver mon entière indépendance, et désireux de ne pas troubler l'harmonie et la gravité des délibérations à venir, vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien accepter ma démission d'administrateur.

« Cette démission, tout en me rendant ma liberté, ne m'empêchera pas de rester, bien entendu, membre de l'Union et toujours décidé à donner ma part d'effort dans l'entraide mutuelle que nous nous devons, comme il convient entre nous.

« Je remercie très sincèrement les 1.080 camarades qui m'avaient accordé leur confiance aux dernières élections. Qu'ils trouvent ici mes regrets de ne pouvoir continuer plus longtemps mon mandat.

« Veuillez agréer, etc...

« Emile MARIE. »

#### *Note du Bureau*

Le Bureau se voit obligé de rectifier quelques assertions contenues dans la lettre de démission du camarade Marie.

Effectivement, l'Union a favorisé l'entrée dans les Conseils d'administration des œuvres s'occupant de tous les aveugles de guerre.

Le Conseil d'administration de l'Union a fait simplement remarquer au camarade Marie que les agissements de la section des Aveugles de l'Union Féminine pouvaient être contraires aux intérêts de tous les aveugles de guerre.

Le Conseil n'a jamais fait preuve d'hostilité contre la personnalité du camarade Marie. Bien au contraire; il l'a nommé administrateur le 28 janvier 1922.

Les 1.080 camarades qui ont ratifié cette nomination n'ont fait qu'approuver le geste du Conseil (aux élections de décembre 1921, Marie, candidat, n'avait obtenu que 383 voix et, de ce fait, n'avait pas été élu administrateur par les membres de l'Union). C'est le Conseil lui-même qui, trois semaines plus tard, le désigna, à la suite d'un vote, comme administrateur.

De notre camarade Tihon :

« Comme suite à notre conversation du 8 courant, je vous expose

pour le Bulletin l'idée que je vous ai soumise au sujet du secours que toucheront nos veuves lorsque nous ne serons plus.

« On a proposé que nous versions à l'U. A. G. la somme de 12 francs par an pour que nos veuves touchent, à notre mort, la somme de 500 francs. Cette idée me paraît fautive : d'abord, elle tiendra à l'U. A. G. une comptabilité spéciale de Société de Secours Mutuels, si les secours doivent être uniquement prélevés sur les ressources données par ces 12 francs annuels. De plus, il va de soi que, seules, auraient droit à ce secours, les veuves de camarades ayant donné les 12 francs par an.

« La plupart d'entre nous, pour ne pas dire la presque totalité, sont médaillés militaires. Il suffit de se mettre membre de la Société des Médaillés Militaires, dans laquelle je n'ai aucun intérêt, croyez-le bien, pour avoir droit à plusieurs avantages, entre autres celui qui nous intéresse pour nos veuves. Elles toucheront à notre mort les 500 francs en question; la cotisation est de 12 francs donnant droit à toutes les prérogatives dues aux membres; il existe notamment un bureau de placement et des indemnités de chômage ou de maladie pouvant être les bienvenues chez des camarades infortunés.

« Je souhaite que mon idée puisse être fructueuse aux camarades, et je vous prie, etc.

« Pierre TIHON. »

De notre camarade René Gautier :

« Dans le dernier Bulletin de l'U. A. G. un camarade expose l'idée de faire payer par l'Union, les deux tiers du prix d'un quadricycle facilitant ainsi à tous les longues promenades permettant de lutter contre la tuberculose résultant d'une vie forcément trop privée d'exercice au grand air.

« La question m'intéresse depuis longtemps et je l'ai déjà étudiée pour mon compte personnel et ma foi, à titre de renseignements, voici ce que l'on pourrait faire.

« Le quadricycle est, je pense, trop coûteux; environ quinze cents francs, et ne peut être employé que par deux personnes à la fois; mais un autre appareil, l'accoupleur Card, entre autres, permet avec deux bicyclettes quelconques de les réunir ou de les séparer à volonté en quelques minutes et d'en faire ainsi un moyen de transport avec siège pour un ou deux enfants qui ne ressemble nullement à un fauteuil pour invalide. Les camarades se servant ainsi de ce genre de locomotion peuvent se promener sans crainte d'exciter la curiosité des passants.

« Le prix de cet appareil est certainement bien moindre et l'on pourrait même, en centralisant les demandes au bureau de l'Union, avoir une diminution sur les prix ordinaires.

« Une fois les demandes centralisées, chaque camarade qui en manifesterait le désir verserait une somme qui serait fixée par une commission et recevrait en échange un bon lui permettant d'aller chercher ou de se faire expédier l'appareil en question. De cette façon, tous les camarades amis de la vie au grand air pourraient à la belle saison faire provision de santé et de vigueur.

« Si la question vous intéresse, voici l'adresse de la maison Card :

« *Accoupleur Card, 15, boulevard Saint-Martin, Paris.*

« Je vous prie de croire, etc...

« René GAUTIER. »

Nous extrayons de la lettre de notre camarade Bloncourt le passage suivant qui démontre que les aveugles de guerre des colonies s'intéressent malgré la distance au fonctionnement de l'U. A. G.

« Depuis mon départ de Paris, vous n'avez pas reçu un mot de moi et je vous avais cependant promis de vous écrire, aussi mon silence n'a pas dû vous passer inaperçu. Je répare aujourd'hui cette lacune et je viens m'entretenir un moment avec vous.

« J'ai été naturellement très heureux de retrouver des parents que j'avais quittés depuis longtemps déjà et de gravir les marches du lycée ou j'ai moi-même grandi et de compter parmi mes collègues plusieurs de mes anciens maîtres dont l'accueil chaleureux m'a été particulièrement sensible. La besogne ne me fait point défaut, car j'ai été chargé également de l'enseignement du latin dans des classes importantes et chargé de cours au lycée des jeunes filles de la colonie, tous travaux qui m'accaparent complètement comme vous pouvez le supposer.

« Je suis néanmoins satisfait d'avoir un emploi du temps si chargé, car ainsi la monotonie de la vie antillaise ne me pèse guère et toutes mes occupations m'empêchent d'être en proie au malaise qui m'envahit chaque fois que je reste éloigné de la grande capitale intellectuelle pendant un temps assez long. Mais le temps s'écoulera heureusement assez vite, et mes trente mois d'absence, déjà entamés, arriveront rapidement à échéance.

« J'ai régulièrement reçu, depuis mon départ de France, notre Bulletin mensuel et dernièrement j'ai même été en possession du bulletin de vote relatif à notre Assemblée générale du 11 novembre.

« Il m'est parvenu cependant trop tard pour vous être renvoyé avec l'indication de mon vote. L'Assemblée générale avait eu lieu à ce moment-là et mon vote aurait été tout à fait platonique. Au moment où je vous écris, j'ignore quels ont été les candidats qui ont obtenu la majorité des suffrages exprimés et quels sont ainsi les nouveaux administrateurs. Un courrier parti de France, le 15 décembre, est arrivé hier à la Guadeloupe, ma correspondance ne tardera pas à m'être remise et j'espère y trouver le Bulletin de ce mois qui me renseignera à ce sujet. C'est, je vous assure, un grand plaisir que j'éprouve à prendre connaissance de tout ce qui a trait à la gestion et aux entreprises de l'U. A. G. dont vous êtes resté, sans doute, l'actif président.

« Elie-Clainville BLONCOURT. »

Le camarade Mengin remercie les camarades qui ont voté pour lui lors des dernières élections et espère qu'ils lui feront confiance dans l'avenir.

### LEGION D'HONNEUR

#### *Au grade d'officier.*

Par décret du 9 juillet 1921, DONADIEU (Marius-Baptistin-Albert), ex-soldat au 4<sup>e</sup> rég. de zouaves.

Par décret du 30 décembre 1922, ROBERT (Maurice-Paul-Victor), lieutenant au 23<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

#### *Au grade de chevalier.*

Par décret du 30 décembre 1922 :

BASTIDE (Guillaume), ex-soldat du 167<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
BAYLE (Maurice-Henri-Léon), ex-soldat du 239<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
BEAUVAIL (Joseph-Octave), ex-soldat du 412<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
CARTOUX (Elie-Clément), ex-sergent du 171<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
CHAIGNEAU (Raoul-René-Alcide), ex-soldat du 48<sup>e</sup> rég. d'artillerie.  
CHATILLON (Marcel-Henri-Joseph), ex-soldat du 8<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
COMBARRE (Charles-Simon), ex-caporal du 169<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
DJOUMA (Djafar), ex-soldat du 7<sup>e</sup> rég. de tirailleurs.  
DULUCQ (Jean), ex-soldat au 249<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

*Le Gérant : DECOËNE.*

Imp. Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : IZAAC; vice-présidents : CHAUTARD, NOIREAUX, ROY Georges.  
Secrétaire général : FAVRET.  
Trésorier : L'EVESQUE Gaston.

Membres : MM. AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BOIS, BERTRAND, DELAGE, DUFOURC, DURAT, GOUBIN, GUDEFIN, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LELOUP, LEVEAU, MALGAT, ROBERT (Maurice), SAINTE-ROSE, SCAPINI, SIGAULT, TOUDOURI.

## COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;  
M. le Baron DE TRAVERSAY, Président;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente;  
M. MEYNADIER, Vice-Président;  
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint;  
M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint;  
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;  
M. MARCEL BLOCH.  
Mme BOYLESVE.  
Mme BROQUIN.  
M. Pierre CHÉROT.  
Mme CHEVALIER.  
Mme CONTAMIN.  
M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.  
Mlle JALAGUIER.  
Mme KALT.  
Mme L'EVESQUE.  
Mme LÉVY-WEISS.  
M. MAYER.  
Mme MEYER.  
Mme Pierre MOURAUX.  
M. ROUX.  
M. Joseph ROUX.  
M. SOLLAR.  
D<sup>r</sup> SCHNEIDER.  
Mme VALTON.  
Mme YVES.

## COMITÉ D'AIDE

Mme Louis DESCHAMPS, présidente;  
Mme LEYGUES;  
Mme LE TROQUER;  
Mme LHOPITEAU.  
Mme J.-L. LEBRETON.  
Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle.

## Liste des Donateurs

---

Mlle Arnould, Paris, 15 fr. — Les Elèves de l'Ecole de Filles de la rue Belzunce, 20 fr. — M. et Mme Jean Dessauce, Paris, 20 fr. — La Commune de Labégude (Ardèche), 25 fr. 65. — MM. Jean Pierre Festal et Etienne Negre, 0 fr. 75. — Anonyme N° 11.163, 40 fr. — M. René Franck, Selestat, 100 fr. — M. F. Albertini, Munster, 20 fr. — M. E. Granier, Crépy-en-Valois, 25 fr. — Mme A. Hormung, Paris, 30 fr. — Mme Bigaignon, Paris, 20 fr. — Anonyme N° 11.704, 100 fr. — Mlle Gibert, Institutrice, à Claye-Souilly, 50 fr. — Mlle Imbert, Paris, 20 fr. — M. Franc de Ferrière, Pessac (Gironde), 20 fr. — M. Galland, Paris, 30 fr. — Notre camarade Léon Bobb, 200 fr. — Anonyme N° 12.017, 100 fr. — Mme Cornud-Pechier, à Vallon (Ardèche), 250 fr. — Mme Louise Pouiles, Pamiers (Ariège), 20 fr. — M. H. Cleyet-Marrel, Villeurbanne, 150 fr. — M. V. Richert, à Kayserberg (Haut-Rhin), 50 fr. — Produit d'une représentation donnée au Théâtre d'Hanoï, 4.175 fr. 70. — Mlle Jarzuel, Institutrice, à Dakar (Sénégal), 100 fr. — Pour protection et bonne santé de notre famille, 350 fr. — Mlle Renard, à Versailles, 50 fr. — M. Combes, Dannemoine (Yonne), 50 fr. — M. Buttolo, Paris, 50 fr. — M. Chabaud, Dellys, 20 fr. — Mlle Giboin, Angoulême, 10 fr. — M. Duchateau, Paris, 20 fr. — Mlle Ouin, 50 fr. — Mme Vve Toé Martrow, Les Caves, 10 fr. — Mme de Poulpiquet de Brescanwel, 30 fr. — Mme Condamin, Ain-Moularès (Tunisie), 100 fr. — Anonyme N° 12.674, 50 fr. — M. Delaroche, à Chartres, 20 fr. — Mme Léopold Kahn, Paris, 25 fr. — Mlle Ruffin, Chambéry, 5 fr. — Mme Desmet, Paris, 20 fr. — M. L. Rey, Le Muy (Var), 20 fr. — Mmes Eichens, La Barren-Ouche (Eure), 30 fr. — Mme Vve G. Luc, Mont-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle), 10 fr. — M. Cornu, Pont-sur-Yonne, 30 fr. — Mme Barnet, Lyon, La Haye (Hollande), 100 fr. — Mmes Toudy, Paris, 15 fr. — Mlle Dieterlen, Valentigney, 20 fr. — M. Costedoat, Alger, 20 fr. — M. Grabenstaetter, Nancy, 20 fr. — Mme Laloue, Paris, 100 fr. — M. Gérald Dobède, Nice, 200 fr. — Mme Bocquet, Genève, 10 fr. — Mme Gloerfelt, Alger, 20 fr. — Union des Femmes de France, Comité de Barcelone, 500 fr. — Mme Mus et ses élèves, à Hanoï (Tonkin), 1.000 fr.